

*Date de dépôt : 17 mars 2009*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi n° 7657 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées de Saint-Julien (F) et de la plaine de l'Aire sur la station d'épuration d'Aire**

### **Rapport de M. Mario Cavaleri**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

C'est sous la direction de son aimable président, M. David Amsler, que la commission a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 3 mars 2009.

Ont assisté aux travaux MM. Charles Stalder, directeur du domaine de l'eau au Département du territoire, et Fabio Heer, responsable de l'unité des constructions aux SIG, à qui vont les remerciements des commissaires pour leur active participation.

Le procès-verbal de la séance a été tenu par M<sup>me</sup> Camille Sellegger, qu'il sied également de remercier pour sa disponibilité.

Au cours de la discussion consacrée à l'étude de ce projet de loi, il a été indiqué que le raccordement du réseau de Saint-Julien sur la STEP d'Aire et les aménagements y relatifs ont été réalisés entre mars 2000 et septembre 2004. La mise en service est intervenue à fin janvier 2002.

Cet objet concrétise la politique transfrontalière du traitement des eaux, qui comporte notamment le raccordement des réseaux français sis en amont des stations construites sur sol genevois. A signaler qu'avec ledit raccordement de Saint-Julien, la qualité microchimique de l'eau de l'Aire s'est trouvée significativement améliorée.

En conclusion de la discussion, le président a fait procéder au vote de prise en considération, laquelle fut acquise à l'unanimité.

Il en fut de même pour le 2<sup>e</sup> débat.

**En 3<sup>e</sup> débat, le vote final a été le suivant :**

Pour :	13 soit 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG
Contre :	–
Abstention :	2 soit 2 UDC

La commission a par ailleurs décidé de classer le traitement de ce projet de loi en catégorie III – débat accéléré.

Dès lors, les membres de la Commission des travaux vous recommandent, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le présent projet de loi et vous remercient de l'accueil favorable que vous lui réserverez.

## Projet de loi (10403)

**de boucllement de la loi n° 7657 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées de Saint-Julien (F) et de la plaine de l'Aire sur la station d'épuration d'Aïre**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 7657 du 8 septembre 1997, d'un montant de 2 736 600 F se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	2 736 600.00 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	3 005 270.00 F
• surplus dépensé	268 670.00 F

### Art. 2 Subvention fédérale

<sup>1</sup> Les subventions fédérales, estimées à 0 F, sont au 5 mars 2008 de 567 337.00 F, soit supérieures au montant voté de 567 337 F.

<sup>2</sup> Il n'y a plus de subventions fédérales à attendre.

### Art. 3 Subvention cantonale

<sup>1</sup> Les subventions cantonales, estimées à 0 F, sont au 5 mars 2008 de 115'000 F, soit supérieures au montant voté de 115 000 F.

<sup>2</sup> Il n'y a plus de subventions cantonales à attendre.

**Art. 4 Recettes diverses**

<sup>1</sup> Les recettes diverses, estimées à 0 F, sont au 5 mars 2008 de 113 131 F, soit supérieures au montant voté de 113 131 F.

<sup>2</sup> Il n'y a plus de recettes diverses à attendre.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.